











BUREAU MUNICIPAL

150, rue Principale

Courriel: info@saint-gervais.ca Téléphone: 418 887-6116 Fax: 418 887-6312

HEURES D'OUVERTURE

Lundi: 8h30 à 12h et 13h à 16h30
Mardi: 8h30 à 12h et 13h à 16h30
Mercredi: 8h30 à 12h et 13h à 17h
Jeudi: 8h30 à 12h et 13h à 16h30

• Vendredi: 8h00 à 12h

saint-gervais.ca



Municipalité de Saint-Gervais

- JOHANNE SIMMS, DMA Directrice générale
- SOPHIE FERLAND
 Greffière-trésorière adjointe
- ROCH CÔTÉ Contremaître
- DIANE MERCIER
 Agente d'accueil aux communications et au service à la clientèle
- LUDOVIC BILODEAU
 Responsable de l'urbanisme
 et de l'inspection municipale

TÉLÉPHONES À RETENIR



Urgence	911
Sureté du Québec	418 887-4058
Sans frais 310-4141	Cell *4141
Bibliothèque	418 887-3628
Bureau de poste	418 887-3986
Caserne des pompiers	418 887-4009
C.L.S.C.	418 883-2227
Alcoolique anonyme	418 835-1631
Centre d'éduc. des adultes	418 887-1308
École Nouvelle-Cadie	418 887-3465
Garage municipal	418 887-6055
Hopitaux : Charny	418 832-2993
Lévis	418 835-7121
Montmagny	418 248-0630
Loisirs	418 887-3732
Presbytère	418 887-3248

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL 2 MAI 2023 - 20H

VOTRE MAIRE



GILLES NADEAU

VOTRE CONSEIL



VINCENT BILODEAU Conseiller #1



JOSÉE LEMIEUX Conseillère #2



ÉRIC ASSELIN Conseiller #3



NICOLAS TURCOTTE Conseiller #4



ROXANNE BOUDREAULT-GUIMOND Conseillère #5 Mairesse suppléante pour 2022



MARC MARTINEAU Conseiller #6

À PROPOS DU JOURNAL

Prochaine date de tombée pour l'envoi de vos communiqués

MERCREDI 3 MAI 2023 AVANT 16H00

à l'adresse suivante <u>legervaisien@hotmail.com</u>

Les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs. Prendre note que certains formats de sauvegarde de fichier ne permettent pas la correction.

Les opinions exprimées dans ce journal ne reflètent que celles des auteurs et n'engagent en rien celles de la municipalité. Le journal se réserve le droit de rejeter tout article à caractère diffamatoire ou encore de l'abréger ou de le corriger avant publication.

MOT DU MAIRE



Au moment où vous lirez ces lignes, le printemps devrait être bien présent tout en espérant un peu plus de soleil pour égayer nos journées.

À ce moment-ci de l'année et en lien avec certains commentaires et certaines questions entendus, je crois important de vous informer sur l'état d'avancement de certains dossiers.

DÉVELOPPEMENT LAPIERRE, PHASE 3

Les travaux pour finaliser l'aménagement des nouvelles rues Jean-Paul et Guy-Pouliot (préparation des assises des rues, asphaltage et travaux de finition) débuteront vers la mi-mai pour se terminer en juin. Il reste quelques détails à finaliser auprès de Telus et Hydro-Québec pour la plantation des poteaux et la pose du réseau électrique. Toutefois les délais pour cette partie des travaux sont hors du contrôle de la municipalité.

CENTRE SOCIO-CULTUREL

Nous en sommes à regarder les derniers détails avant d'aller en appel de soumissions. Un nombre assez impressionnant de rencontres, en présentiel ou à distance, avec la firmeconseil DG3A a été nécessaire afin de se donner un maximum de chances de ne rien oublier. Réaménager et améliorer un bâtiment de 40 ans apporte son lot de défis. Toute la démarche s'est faite en étroite avec les représentants des loisirs. L'appel de soumissions devrait se faire vers le 14 avril et l'ouverture des soumissions est prévue à la fin mai. Le résultat des soumissions déterminera la suite qui mènera aux travaux.

AGRANDISSEMENT DE LA GARDERIE

Comme vous la savez, le résultat des soumissions en décembre dernier a amené le conseil à prendre le temps de bien analyser la situation. Afin de respecter le délai de validité des soumissions de 60 jours tel qu'inscrit à l'appel d'offres public, le conseil municipal a rejeté les soumissions puisque le prix des soumissions était trop élevé par rapport au budget. Le Conseil tente depuis ce temps de trouver un moyen de réaliser le projet à un coût plus raisonnable pour la municipalité. Contrairement à certains messages véhiculés, le projet est toujours dans les plans de la Municipalité et actuellement à l'étude. Trois rencontres ont été planifiées avec notre députée, Mme Stéphanie Lachance, les représentants du ministère de la Famille et du CPE pour essayer de trouver une forme de financement qui aiderait la municipalité à procéder à l'agrandissement. Le 4 avril, nous avons reçu une proposition intéressante de la part du ministère de la Famille que le conseil analysera soigneusement et qui, espérons-le, permettra la réalisation de ce projet au bénéfice de nos jeunes familles.

RÉNOVATION DE L'EXTÉRIEUR DU PRESBYTÈRE

Ce projet est toujours d'actualité. La subvention obtenue pour cette réparation est valide jusqu'en 2024. Il est donc probable que ces travaux de rénovation qui étaient prévus en 2023 soient reportés afin de maintenir le local temporaire pour le CPE dans l'éventualité de l'agrandissement de la garderie.

Tous ces projets ont une grande importance pour notre municipalité et, compte tenu de leurs coûts très appréciables, la prudence est de mise. Je tiens à remercier toutes les personnes impliquées dans ces différents dossiers pour leur collaboration. Le travail d'équipe est gage de succès.

Gilles Nadeau, maire

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, TENUE LE 7 MARS 2023 À 20H AU 150, RUE PRINCIPALE.

4.1 COMPTES ET ADOPTION

Il EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois de février 2023 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise la directrice générale à en faire le paiement :

Administration générale	155 204.93 \$
Sécurité publique	25 389.94 \$
Transport routier	94 342.34 \$

Hygiène du milieu	315 903.92 \$
Santé & Bien-être	0.00\$
Aménagement et urbanisme	42 943.73 \$
Loisirs et culture	28 743.59 \$
Frais de financement	0.00\$
Activités financières- Centre Socio Culturel	31 421.51 \$
et Développement Lapierre – phase 3	

TOTAL 693 949.96 \$

Résolution adoptée à l'unanimité.

Avril 2023 LeGervaisien - 3





4.2 DÉPÔT DU PLAN DE FORMATION, PERFECTIONNEMENT ET CONGRÈS - ANNÉE 2023 DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gervais confirme, par la présente résolution, le dépôt et l'acceptation du plan de formation, perfectionnement et congrès- année 2023 pour la directrice générale incluant les frais reliés à ceux-ci.

CONGRÈS ADMQ 2023	<u>Date</u> : 14-15-16 juin 2023 Endroit: Centre des congrès de Québec	Coût : 566 \$ + taxes + frais de déplacement
FORMATION ADMQ	<u>Date</u> : avril 2023 <u>Formation</u> : ABC/DG intermédiaire	Coût : 375 \$ + taxes
FORMATION ADMQ	Date: à déterminer Formation: Démarche d'un projet municipal: de la décision à l'implantation du projet. Si non disponible autre formation à confirmer	Coût : 399 \$ + taxes
COLLOQUE DE ZONE ADMQ	<u>Date</u> : à confirmer 2023	Coût approximatif : 150 \$ + frais de déplacement

RÉSOLU QUE le poste budgétaire affecté sera le 02-130-00-454-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.3 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT #373-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 644 098 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

La directrice générale et greffière-trésorière dépose en vertu de l'article 557 de la *Loi sur les Élections et les référendums* dans les municipalités le certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement # 373-22 intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 6 644 098 \$ pour des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre socio-culturel de Saint-Gervais* » devant le conseil municipal à la séance suivant la tenue de registre.

4.5 AUTORISATION DE LANCER UN PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – RESTAURATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE

ATTENDU QUE des plans et devis sont en élaboration pour effectuer la restauration de l'ancien presbytère;

ATTENDU QUE le projet bénéficie d'une aide financière au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier volet 1B, (PSMMPI) du ministère de la Culture et des Communications:

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la planification annuelle 2023 du Programme triennal d'immobilisations adopté par le conseil municipal en décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à un appel d'offres public pour les services de contrat de construction rénovation pour la restauration de l'ancien presbytère;

DE procéder par le processus d'adjudication de contrat du plus bas soumissionnaire conforme;

DE publier le tout sur le système électronique d'affichage des appels d'offres (SEAO) approuvé par le gouvernement du Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.6 AUTORISATION DE LANCER UN PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

ATTENDU QUE des plans et devis sont complétés à 75% pour effectuer la rénovation et mise aux normes du Centre socio-culturel;

ATTENDU QUE le projet bénéficie d'une aide financière au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ainsi que d'une autre aide financière provenant du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la planification annuelle 2023-2024-2025 du Programme triennal d'immobilisations adopté par le conseil municipal en décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à un appel d'offres public pour les services de contrat de pour la rénovation et la mise aux normes du Centre socio-culturel:

DE procéder par le processus d'adjudication de contrat du plus bas soumissionnaire conforme;

4 - LeGervaisien/ Avril 2023





DE publier le tout sur le système électronique d'affichage des appels d'offres (SEAO) approuvé par le gouvernement du Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.7 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 220609 CONCERNANT LE MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR PLANS ET DEVIS RÉFECTION EXTÉRIEURE DU PRESBYTÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 220609 mandatant la firme Moreau architectes Inc. pour des services professionnels pour plans et devis de la réfection extérieure du presbytère;

ATTENDU QUE des dépenses engendrées jusqu'à présent ont été payées par affectation du budget de fonctionnement;

ATTENDU QUE la Municipalité a antérieurement adopté la résolution 211021 affectant des excédents de 230 000 \$ au projet;

ATTENDU QUE la résolution 220609 doit être modifiée afin de préciser les prochaines sources de financement;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE de modifier la résolution 220609 afin que les prochaines sommes engagées pour la fourniture des honoraires professionnels d'architectes pour le projet de réfection extérieure du presbytère soient prises dans l'excédent affecté au projet, soit le poste 22-130-00-715-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.8 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 230106 CONCERNANT L'AUGMENTATION SALARIALE 2023 DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 230106 concernant l'augmentation salariale 2023 des employés et des élus de la Municipalité;

ATTENDU QUE la résolution 230106 doit être modifiée afin de préciser la source de financement pour le montant forfaitaire de 2,5 % à verser aux employés réguliers et temporaires pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE de modifier la résolution 230106 afin que le paiement du montant forfaitaire de 2,5% aux employés réguliers et temporaires pour l'année 2023 soit financé à même l'excédent non affecté.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.9 MANDAT DE SERVICES DE RECRUTEMENT

ATTENDU la démission de la greffière-trésorière adjointe le 1^{er} mars 2023:

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir le poste vacant;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à mandater une entreprise pour les services de recrutement de personnel afin de combler le poste vacant, et ce, le plus rapidement possible.

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 02-130-00-495-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.10 NOMINATION DE FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la firme GESTIM pour assurer temporairement le service de délivrance de permis et certificats;

ATTENDU QUE la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (A-19.1), article 119, paragraphe 7, permet au Conseil de la municipalité de désigner un fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats;

ATTENDU QUE le Règlement sur les permis et certificats # 361-21 prévoit les devoirs et les droits du fonctionnaire désigné, en particulier en ce qui a trait à la délivrance de permis et certificats et statue au nom du Conseil municipal sur toute demande de permis ou certificats et autres procédures édictées par les règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE Mme Diane Mani et Mme Anne Marie Pariseault de l'entreprise GESTIM Inc. soient nommées fonctionnaires désignées pour l'application des règlements municipaux d'urbanisme de la municipalité de Saint-Gervais pour la période comprise entre le 17 février et le 14 avril 2023;

Résolution adoptée à l'unanimité.





6.2 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR FOURNITURE DE CARBURANT DIESEL ET MAZOUT COLORÉ

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a lancé un processus d'appel d'offres public concernant l'achat de fourniture de carburant diesel et mazout coloré:

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais souhaite bénéficier du pouvoir d'achat de groupe;

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a procédé à l'ouverture des soumissions de la fourniture de carburant diesel et mazout coloré le 13 février 2023:

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a procédé à l'analyse des soumissions et recommande l'adjudication de contrat à la firme Harnois Énergies Inc.;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroi le contrat à l'entreprise Harnois Énergies inc. pour la fourniture de carburant diesel et mazout coloré au montant de 1.8040 \$/L (diesel clair) et de 1.5570 \$/L pour le mazout coloré / heure (taxes en sus);

QUE la dépense soit comptabilisée aux postes budgétaires 02-320-00-631-00 et 02-330-00-631-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.3 AVIS DE MOTION ET PROJET DU RÈGLEMENT #375-23 AUTORISANT UN SURVEILLANT DEVANT LA SOUFFLEUSE À NEIGE À CIRCULER À BORD D'UN VÉHICULE ROUTIER

AVIS DE MOTION est par la présente, donné par Éric Asselin, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le règlement # 375-23 autorisant un surveillant devant la souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier.

Le projet de règlement intitulé Règlement # 375-23 autorisant un surveillant devant la souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier est remis aux membres du conseil. Ce règlement ne sera pas lu lors de la séance au cours de laquelle il sera adopté.

6.4 ADJUDICATION CONTRAT – ABAT POUSSIÈRE

ATTENDU QUE le besoin estimé pour l'année 2023 est de 31 000 litres d'abat-poussière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions;

Entreprises	Prix par litre (excluant les taxes)			
Somavrac C. C.	0.4160\$			
Entreprises Bourget	0.4557\$			

Conformément au règlement # 337-18 sur la gestion contractuelle portant sur le contrôle et le suivi budgétaire, il est recommandé d'attribuer le contrat à la firme Somavrac C. C. (plus bas soumissionnaire conforme);

IL EST PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais octroie à la firme Somavrac C.C. le contrat 2023 pour la fourniture, le transport et l'épandage de 31 000 litres d'abat-poussière liquide de type chlorure de calcium 35 %, soit pour un prix de 0.4160 \$ / litre (taxes en sus);

QUE le poste budgétaire affecté sera le 02-320-00-620-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Pour consulter la totalité du document ci-dessus : www.saint-gervais.ca

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE CONSEILLÈRE MADAME JOSÉE LEMIEUX

Josée est une mère de famille qui travaille en assurances de personnes.

Elle siège au comité de la Balle-mineure depuis 2017. L'implication bénévole est une de ses valeurs. Elle désire représenter la population de Saint-Gervais dans l'administration des affaires communes. Elle prône la bienveillance et la collaboration.

Bienvenue au sein du conseil municipal.







ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION 20 AVRIL 2023 À 19H

PROJET DE RÈGLEMENT # 376-23 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES.

Lors de la séance ordinaire tenue le mardi 4 avril 2023, le conseil municipal a adopté le Projet de Règlement # 376-23 concernant les démolitions d'immeubles. Le Gouvernement du Québec exige que toutes les municipalités de la province adoptent un tel règlement pour le printemps 2023.

L'objet du règlement est d'établir les règles applicables en matière de démolition d'immeubles et d'intégrer les nouvelles dispositions exigées par la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, notamment quant à la démolition d'immeubles patrimoniaux.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le **jeudi 20 avril 2023** à 19h au Centre socio-culturel de Saint-Gervais, situé au 176, rue Nadeau.

Au cours de cette assemblée, ce projet de règlement sera expliqué et seront entendus les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la municipalité et peut être consulté au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.









LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS AU CŒUR DU PROJET AGRICOLE DE LA RIVIÈRE DU MOULIN

POUR UNE MEILLEURE RÉSILIENCE DES SOLS

Le secteur agricole est un domaine rempli de défis où les producteurs agricoles doivent être continuellement créatifs et s'adapter au gré du temps. Les sols sableux, qui occupent une superficie importante de la municipalité de Saint-Gervais, présentent une préoccupation supplémentaire, car, comparativement à d'autres types de sols, ils sont plus susceptibles de subir les conséquences négatives qu'engendrent les sécheresses. Par conséquent, il est temps de s'adapter aux changements climatiques pour tenter de limiter son impact sur le rendement des cultures.

Pour répondre à cette problématique, l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud a mis en place le projet « Vers une meilleure résilience des sols dans le sous-bassin du Moulin ». Il s'agit d'un projet collectif financé par le MAPAQ pour les producteurs agricoles qui sont situés dans le secteur de la rivière du Moulin à Saint-Gervais. L'objectif principal de ce projet est de préserver la matière organique de ces sols sableux afin d'améliorer leur résistance face aux sécheresses, tout en créant une communauté d'échanges entre producteurs. La matière organique résulte des processus de décomposition des plantes et du fumier et elle agit comme une éponge en retenant l'eau et les minéraux dans le sol. Elle permet aussi de réduire le lessivage des engrais, ce qui améliorera la qualité de l'eau de la rivière du Moulin sur le long terme.

Le vendredi 24 février 2023, un atelier organisé par l'OBV et réalisé à la Salle de l'âge d'or de Saint-Gervais a attiré plus d'une vingtaine de producteurs et d'intervenants du milieu agricole. Il s'agissait d'un parcours composé de kiosques sur différentes pratiques qui visent à améliorer la santé des sols agricoles. Cet atelier marque le début du projet du Moulin!

Quelques jours après, un sondage a été envoyé aux producteurs et aux intervenants afin de mieux cibler leurs intérêts et leurs besoins. En effet, le chemin pour accomplir l'objectif du projet sera celui qu'ils ont choisi. Le réseautage, le partage d'expérience entre producteurs, chercheurs et intervenants seront au cœur de ce projet.

Le premier atelier de cocréation a été réalisé le 23 mars 2023 dans la salle du conseil de la municipalité de Saint-Gervais. Le thème abordé était l'importance de prairies saines et rentables permettant une meilleure résilience des sols.

L'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud a pour but de protéger, valoriser et restaurer le réseau hydrographique de son territoire. Composé d'une équipe pluridisciplinaire, il exerce son expertise autant au niveau municipal, industriel, forestier qu'agricole. L'équipe agricole est composée de deux agronomes et d'un biologiste. N'hésitez pas à les contacter pour plus d'informations!

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Prime-Vert.

Personne-ressource : Geneviève Roux, agronome 418 234-3746 agriculture@obvcotedusud.org

Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud, 6, rue St-Jean-Baptiste Est, Bureau 138 Montmagny (QC) G5V 1J7

GRIPPE AVIAIRE

SIGNALER LES OISEAUX SAUVAGES MORTS OU MALADES

Une surveillance efficace de la grippe influenza aviaire permet des actions rapides pour limiter les conséquences négatives du virus sur le territoire. Le gouvernement du Québec demande la collaboration de tous pour détecter rapidement les cas de grippe aviaire. Signalez les oiseaux morts ou malades en composant 1 877 346-6763.

De façon générale, les carcasses d'oiseaux sauvages trouvés morts peuvent être mises dans un sac et jetées aux ordures ménagères. Si vous remarquez une bague sur un oiseau, vous pouvez noter le numéro de celle-ci ou la prendre en photo pour faire le signalement en ligne à https://www.pwrc.usgs.gov/BBL/bblretrv/ ou laisser un message au 1 800 327-BAND (2263).

Producteur agricole ou propriétaire de quelques volailles, la grippe aviaire vous concerne, soyez attentifs en tout temps à la santé de vos oiseaux. Il importe de déclarer tous signes suspects que vous remarquerez chez vos animaux domestiques (poules pondeuses, canards, poulets à chair, dindons, oies, cailles ou faisans). Vous pouvez aussi signaler toute situation ou mortalité inhabituelle au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en composant le 1 844 264-6289.

Plus de conseils sur la façon de protéger votre troupeau contre la grippe aviaire sont disponibles : <u>inspection.canada.ca/</u> protection-des-volailles





Des nouvelles de la MRC de Bellechasse!

POUR MIEUX COMPRENDRE LA DISTINCTION ENTRE LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE ET LA TAXATION MUNICIPALE

Le rôle de la MRC en évaluation foncière

Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, les MRC du Québec doivent produire et mettre à jour, tous les 3 ans, les rôles d'évaluation des municipalités de leur territoire. L'an dernier, la MRC a mis à jour le rôle d'évaluation de 5 municipalités : Beaumont, Saint-Anselme, Saint-Gervais, Saint-Michel-de-Bellechasse et Saint-Raphaël. Ce nouveau rôle est entré en vigueur le 1er janvier 2023. La valeur foncière totale de ces municipalités a connu une hausse se situant entre 17% et 22%.

Qu'est-ce qui explique la fluctuation de l'évaluation foncière?

L'évaluation foncière est un exercice visant à actualiser la valeur des propriétés pour qu'elle soit représentative du marché immobilier. Lorsque le marché immobilier fluctue, la valeur foncière fluctue elle aussi. Dernièrement, le marché a été très actif et le prix des ventes de propriétés était en hausse et par conséquent, il y a eu un impact sur l'augmentation de la valeur foncière des propriétés. C'est ce qui explique que

la valeur d'une propriété peut augmenter, et ce, sans même avoir réalisé des travaux d'amélioration. Il est aussi important de comprendre que certains types de propriétés ont augmenté plus que d'autres en fonction du comportement du marché.

La différence entre l'évaluation foncière et le compte de taxes

Pour sa part, la taxation municipale est sous la responsabilité des municipalités et non de la MRC.

Il s'agit d'un exercice budgétaire établi en fonction des besoins financiers de la municipalité.

Les municipalités doivent fixer un taux de taxation qui sera utilisé pour réaliser le compte de taxes acheminé aux citoyens. Plusieurs éléments sont considérés lors de l'établissement du taux de taxation. Lorsque l'évaluation foncière d'une municipalité augmente, les municipalités peuvent prendre la décision de diminuer le taux de taxation et ainsi réduire l'impact pour le citoyen. Toutefois, cela dépend de la réalité et des considérations budgétaires de chacune.

Si vous avez des questions en lien avec l'évaluation foncière, n'hésitez pas à communiquer avec le Service d'évaluation à la MRC de Bellechasse.

C'EST LE TEMPS DES SUCRES! LA MRC DE BELLECHASSE EST FIÈRE DE SON PATRIMOINE ACÉRICOLE.



VRAIE DE NATURE

Avril 2023 LeGervaisien - 9

CAMP DE JOUR 8 H 30 À 16 H 30

CAMP DE JOUR

DE SAINT-GERVAIS DU 4 JUILLET AU 18 AOÛT 2023 SERVICE DE GARDE 7 H À 8 H 30 ET 16 H 30 À 17 H 30

INSCRIPTION

- En ligne à partir du 10 avril sur Sport-Plus.
 - Notez que les inscriptions devront être payées avant le 6 juin 2023.
- Frais de 50 \$ pour les inscriptions réalisées après le 6 juin 2023.
- Le tarif d'inscription comprend: les animations, les ateliers, l'accès à la piscine.
- · Les sorties et le service de garde ne sont pas inclus
- · Les non-résidents pourront s'inscrire à partir du 24 avril 2023.



	Nømbre d'enfant	ler enfant	Ze enfant	Зе enfant	Le enfant		fombre jenfant	ler enfant	Ze enfant	3e enfant	Le enfant
	Été complet (7 semaines)	395\$	325\$	295\$	200 s		complet	550 s	L80 s	L36 \$	LIOS
	À la semaine	100 \$	100 \$	100 s	100 \$	À la	semaine	150 \$	(50 s	150 s	(50 s
	À la journée	30 s Serv	zos iice de C	l5 s Carde	10 \$	À	a journée	LOS	LOS	LOS	LOS
111-			a fois	Matin ou soir (semaine)	Matin & Soir	Carte de points	Vire	nent Créd		ent Prélèv	ements
110		:	3 \$	l5 \$	25 \$	3 0 s	Inte	erac		pré-au	itorisés

POUR PLUS D'INFORMATIONS Emilie | 418 887-3732 | loisirs@saint-gervais.ca





AVIS DE CONVOCATION -ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À toute la population de Saint-Gervais,

Prenez avis que l'Assemblée Générale Annuelle des Loisirs de Saint-Gervais Inc. aura lieu le **mercredi 26 avril 2023 à compter de 19 h**, au <u>Chalet des sportifs</u> 166, rue Nadeau, St-Gervais (local où la piscine et la patinoire extérieure, 2^e étage).

- Lors de cette assemblée, le conseil d'administration (CA) vous présentera ses états financiers de l'année 2022, ainsi que ses principales réalisations administratives. Aussi, ce sera l'occasion de procéder à l'élection de certains postes d'administrateurs (3), pour un mandat d'une durée de 2 ans pouvant être renouvelé (2-4-6).
- Profitez de cette rencontre pour venir prendre connaissance du sommaire des activités réalisées aux Loisirs Saint-Gervais Inc.
- Tirage et prix de présence.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

Jocelyne Roy, Présidente représentante des membres du CA des Loisirs de Saint-Gervais Inc.

Ordre du jour

- 1- Mot de Bienvenue;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 27 avril 2022;
- 4- Rapport de la Présidente;
- 5- Rapports financiers;
- 6- Rapport des activités;
- 7- Règlements généraux;
- 8- Approbation du budget de l'année en cours;
- 9- Nomination d'un(e) président(e) d'élection;
- 10- Nomination des scrutateurs;
- 11- Mise en candidature : Poste sortant :2- Manon Boucher 4- Myriam Goulet6- Jessie Lacasse

- 12- Élection des membres du conseil d'administration;
- 13- Signature des engagements solennels;
- 14- Nomination des vérificateurs financiers 2023;
- 15- Ajout si recevable;
- 16 Période de questions et commentaires;
- 17- Fin de l'assemblée;

AGA 2023 – « Les Loisirs de Saint-Gervais inc. »

SAMEDI 22 AVRIL 2023 A 9 H 30

Venez écouter un livre vivant!

ZOHRA, originaire du Maroc s'ouvre à vous et raconte un chapitre de sa vie.



Lieu

BIBLIOTHEQUE FAUBOURG DE LA CADIE 36A rue de la Fabrique Est Saint-Gervais, QC G0R 3C0

ENTREE LIBRE

INFORMATION: Alpha Bellechasse TEL: 418-885-1587 poste 108

Avec la participation financière de :







Activité Biblio-Tricot

Tout en allant faire un tour à la bibliothèque pour emprunter ou retourner un livre, profitez-en pour venir tricoter avec les fermières.



Vous ne savez pas tricoter! C'est pas grave, nous allons vous aider. Il suffit d'apporter des aiguilles et de la laine.

Vous savez tricoter! C'est parfait, nous allons jaser, tricoter et aider les autres.

Bon moment pour tricoter dans un lieu public et faire connaitre la Bibliothèque à d'autres personnes et d'échanger.

Quand: jeudi 20 avril à compter de 18 h 30 et

lundi 24 avril à compter de 13 h 30

Lieu: Bibliothèque Faubourg de la Cadie

en collaboration avec le Cercle de

fermières St-Gervais



Activité gratuite





Vous avez quelques heures à offrir pour faire une différence dans la vie d'une personne aînée?

Joignez-vous à notre équipe!

418-883-3699

- Visite d'amitié
- Transport-accompagnement
- Viactive



FORMATION COMPOSTAGE DOMESTIQUE





CALENDRIER PRINTEMPS 2023

Jeudi 27 avril 2023 - 19h à 20h30 Municipalité de Saint-Henri

Jeudi 11 mai 2023 - 19h à 20h30 Municipalité de Saint-Magloire

Jeudi 18 mai 2023 - 19h à 20h En virtuel sur Zoom

Jeudi 25 mai 2023 - 19h à 20h30 Municipalité de Lac Etchemin

Jeudi 1 juin 2023 - 19h à 20h30 Municipalité de Saint-Philémon

Jeudi 8 juin 2023 - 19h à 20h30 Municipalité de Saint-Raphaël

Jeudi 15 juin 2023 - 19h à 20h En virtuel sur Zoom

Jeudi 29 juin 2023 - 19h à 20h30 Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse

Inscription gratuite et obligatoire à compost@leschouxgras.com ou au 581.997.1824









Nos vœux de Joyeux anniversaire en avril s'adressent à Mesdames: Julie Vermette, Liliane Lemieux, Line Vermette, Fernande Bilodeau et Lucienne Audet.

ACTIVITÉ BIBLIO-TRICOT À LA BIBLIOTHÈQUE FAUBOURG DE LA CADIE:

Jeudi 20 avril à compter de 18h30 Lundi 24 avril à compter de 13h30

Que vous sachiez tricoter ou désiriez apprendre, vous êtes les bienvenues et *c'est gratuit*.

EXPOSITION DU CONGRÈS RÉGIONAL:

Vendredi 5 mai de 13h à 20h30 Samedi 6 mai de 8h à 14h

« Artisanat du monde » avec exposition de pièces de plusieurs pays.

Endroit: École du Petit-Chercheur 4, rue Roy à Sainte-Rose-de-Watford

PROCHAINE RÉUNION: 3 MAI 2023 À 19H

Salle de l'Âge d'Or

Invitée pour la réunion de mai: Mme Caroline Lévesque de l'organisme « Les Choux gras ».

Création du mois: sacs réutilisables.

N'oubliez pas vos réalisations diverses.

Bienvenu à toutes!

Olive Dion responsable du Comité Communications



Club FADOQ St-Gervais Québec et Chaudière-Appalaches

fadoq

Les membres du Club FADOQ vous invitent aux prochaines activités, soit:

Dimanche, le 16 avril, après-midi dansant avec Roger et Cécile à compter de 13h. Durant l'intermission, les personnes présentes pourront déguster de la tire sur la neige; le coût à l'entrée sera de 13,00 \$ par personne.

Également, le **21 avril** prochains, les Tribadours seront des nôtres pour permettre aux amateurs de danse de se délier les jambes. L'accueil se fera à partir de 18h45 et la danse débutera à 19h30. Coût d'entrée : 10,00 \$ par personne.

Le même groupe nous fera danser les vendredis 5 et 19 mai prochains, toujours à la salle de l'Âge d'Or de la municipalité.

Finalement, l'assemblée générale du Club aura lieu, mardi le 16 mai 2023 à 19h30; d'autres informations vous seront communiquées lors de la parution du Gervaisien de mai.

Pour des informations supplémentaires, contactez Gilles Nadeau au 418 887-6718.



LES MINUTES DE PHILIBERT

24: LES SEIGNEURS DE LAUNIÈRE: GEORGES GAMELIN

La 22^e minute de Philibert parue en février évoquait Thomas Gamelin Launière, seigneur au « faubourg des Moulins ». Son frère cadet Georges s'est installé au « faubourg du village », au cœur de sa seigneurie. Le défunt seigneur de Livaudière mérite bien un article un peu plus costaud.

GEORGES GAMELIN LAUNIÈRE (1799 - 1869)

Georges Gamelin Launière est né en juillet 1799 au manoir de Saint-François (Beauceville), en « Nouvelle-Beauce ». Marié à Catherine Grenier depuis février 1823, Launière et sa famille résident dans le quartier Saint-Jean-Baptiste de Québec. Héritier des Brassard Deschenaux par sa mère, Georges Gamelin Launière connait l'avantage des moulins, service aux censitaires mais aussi source de revenus. En novembre 1832, devant le notaire Louis Ruel, le capitaine de milice et cultivateur Étienne Rouillard s'engage à construire pour le seigneur, sur la propriété de Michel Rémillard au 3e rang ou « côte Saint-Joseph », un moulin à farine de 40 pieds sur 30 pieds à deux étages dont un en maçonnerie et l'autre en bois, et tous les mouvements, rouages et mécanismes nécessaires pour faire tourner deux moulanges en bonnes pierres de France posées sur le côté. Rouillard aura droit de faire tourner le moulin du 1er novembre prochain et pendant 20 années consécutives, à ses propres frais en payant à Launière « la demie de tous les revenus, profits et émoluments dudit moulin ». En mars 1835, les cultivateurs Michel Rémillard et son neveu Hyacinthe Rémillard cèdent une bande de terrain de 1/2 arpent « tout autour du moulin à farine que le seigneur y a fait ériger ».

Georges Launière envisage un second moulin à farine, installé cette fois sur le ruisseau des Pins, au 1er Rang. Au début de mai 1835, le sieur Launière « résidant à son manoir » achète du cultivateur Philippe Fortier un emplacement situé à trois arpents au sud-ouest de la route de l'église, prenant son front nord au chemin du roi et courant sud, avec le droit à l'acquéreur d'écluser le ruisseau. Quelques jours plus tard, Launière s'accorde avec le ferblantier Étienne Montmenil (Montminy), qui propose de se construire aussi un moulin à cet endroit, sur la guestion du reflux des eaux de la chaussée du futur moulin à farine. Le 18, le charron Flavien Couillard de Beaumont s'engage envers le seigneur Launière à transporter « tous les bois de comble, couverture, cloison, poutres, châssis, mouvements, rouages, moulanges, etc. » de son moulin de Saint-Charles (à l'ouest du village) et le reconstruire, un étage en pierre et l'autre en bois, sur la terre de Philippe Fortier. Le 12 octobre, François Quirouet, l'aubergiste Louis Goulet et l'instituteur John Miller vont chez le seigneur Georges Launière à propos d'un autre moulin à scie acquis au 2^e rang de Beauchamp, sur le ruisseau de Roy-Rouleau, et pour signifier au seigneur qu'il devrait favoriser l'exploitation de son moulin à farine dernièrement construit au 1er rang, visite à laquelle Dame Gamelin répond « Ce là me regarde en rien! » tel que rapporté au notaire Joachim Gosselin.

16 - LeGervaisien Avril 2023

À partir du 29 septembre 1836, le moulin à farine du 1er rang est loué au maître meunier Joseph Marceau selon un bail à terme de sept ans. Cependant, Marceau se désiste et le moulin passe, le 1er octobre 1840, au maître meunier François Lacroix, garçon majeur; alors que celui du 3e rang vient d'être confié au maître meunier Abraham Gosselin, neveu du meunier Louis Plante du moulin Beauchamp. En août 1841, le « moulin à eau faisant de bled farine situé sur les confins des terres du 3e rang à Livaudière » est loué à l'huissier Charles Labrecque pour une période de 12 ans. En octobre 1843, Georges Launière émet un grief à Jean Couture, désormais son meunier du 1er rang.

Catherine Grenier, seigneuresse de Livaudière, décède le 27 août 1843. Du 9 au 11 octobre 1844, le notaire Louis Ruel dresse un inventaire des biens communs du couple Launière. Outre la seigneurie Livaudière, la liste indique les deux moulins à farine et le modeste domaine seigneurial de 2 ½ perches (environ 50 pieds) de front au nord du chemin du roi et « courant nord sur environ 9 ou 10 perches », emplacement acheté du maître cordonnier Pierre Mercier en février 1834 (terrain voisin au sud-ouest de l'actuelle quincaillerie).

En novembre 1844, Georges Gamelin Launière prend pour épouse sa voisine Euripide Doyer qui est plus de vingt ans sa cadette. Face à un rendement médiocre de son moulin du 3e rang, Launière décide, en juillet 1845, de liquider l'équipement au profit de Lazare Boutillet, maître meunier de Frampton, c'est-à-dire « différentes pièces pour moulin à farine ». Ledit moulin semble être converti pour le sciage par la suite comme évoqué dans le recensement de 1851, alors que le cultivateur Jean-Baptiste Morency est propriétaire d'un « moulin à scie sur un ruisseau de peu d'importance ». Le même recensement indique que le seigneur Georges Launière (52 ans) vit avec sa femme Euripide Doyer (30 ans) et ses enfants Adélaïde (14 ans), Charles (12 ans), Achille (7 ans), Émilie (6 ans), Cénévile (? 4 ans), Eulalie (1 an) et leur domestique Louise Roy. Quatre enfants sont à Québec : Éléonore (29 ans), Narcisse (17 ans), Alexandre (16 ans) et Léger (15 ans); et il y a une maison inhabitée sur sa propriété. Euripide Doyer décède le 24 février 1852.

Étonnamment, en avril 1854, le curé et les marguilliers mettent en vente le banc du seigneur de Livaudière au prix de 4 livres. D'autres liquidations suivent et pourraient indiquer que Georges Launière tient à se départir de ses biens. En mars 1857, ce dernier vend les droits et le terrain associé au moulin à farine du ruisseau des Pins au cultivateur Antoine Boilard de Saint-Anselme. Suit sa terre en novembre, vendue au cultivateur Louis Doyer selon un acte ratifié par ses héritiers Georges Gamelin Launière fils, de Burlington, et François-Xavier Gamelin Launière, de Saint-Gervais. En 1861, Georges Launière vit avec ses enfants Éléonore, Charles, Achille, Émilie et Eulalie. Les propriétés immobilières associées à ce foyer valent alors six fois celles de leur voisin cordonnier Célestin Racine. En février 1863, devant le notaire Étienne Roy, Georges Launière fils, ébéniste domicilié à Plattsburgh, vend au maître-forgeron

Barnabé Tanguay cet emplacement acquis de son père à la fin de janvier, soit 9 perches de front par 4 arpents 6 perches et 5 pieds, courant au sud du chemin du 1^{er} rang.

Comme s'il sentait sa fin, le sieur Georges Launière rédige un nouveau testament le 9 mars 1869, réservant 100 dollars pour les pauvres de Saint-Gervais et Saint-Lazare, et l'inventaire de ses biens est dressé à la fin d'octobre 1869 par le notaire Désiré Larue. Un acte passé devant le notaire Murdoch McKenzie en avril 1870 indique toutefois que Launière est toujours propriétaire du moulin banal du village que fait tourner le meunier Jean Lajeunesse dit Audibert. Le sieur Launière décède quelques semaines plus tard et ses fils Achille et Léger-Louis, meubliers, vendent leurs droits de succession en faveur de leur beau-frère instituteur Célestin Bouchard, marié avec Adélaïde Launière. En septembre 1879, Bouchard vend au voyageur Philéas Goulet, de Saint-Charles, toutes les rentes constituées de la seigneurie Livaudière ainsi que toutes les terres non concédées qui y sont attachées. En 1891 à Saint-Gervais, le clan n'est représenté que par deux filles du défunt seigneur et Narcisse Launière, ouvrier âgé de 45 ans.



DANS LE PROCHAIN BULLETIN: L'ENSEIGNEMENT À SAINT-GERVAIS

N'hésitez pas à communiquer avec l'auteur si vous détenez des informations supplémentaires qui permettraient d'éclairer un pan méconnu de l'histoire de Bellechasse. Le personnel de la Société historique de Bellechasse est à votre disposition pour inventorier, numériser et mettre en valeur vos vieilles photos ou autres documents que vous avez en main. Ne les jetez surtout pas. Sur ce sujet, consultez les sites internet http://shbellechasse.com et https://centredarchives.shbellechasse.com.

Pour un prix modique, devenez membre de la Société historique de Bellechasse et vous recevrez la revue saisonnière Au Fil des Ans. Pierre Prévost, auteur des Minutes de Philibert (418 571-8743, pierre.prevost@telus.net) ; Éric Légaré-Roussin, directeur archiviste (581 888-6216, eric.legare. roussin@shbellechasse.com) ; Pierre Lefebvre, coordonnateur du projet Archives Bellechasse (418 903-1899).

Le manoir qu'aurait fait construire Georges Launière sur un étroit lot de presque un arpent de front par 4,4 arpents de profondeur. La propriété est passée successivement à Herménégilde Lapierre, à Adélard Lapierre, à Jean-Paul Lapierre, puis à Martin Lapierre qui y réside, au 75, 1er Rang Est.







19 et 20 mai 2023 20h







Une quarantaine d'artistes amateurs de Bellechasse sont impliqués dans le spectacle «La Fresque historique de Bellechasse ». Présentée les 19 et 20 mai prochains, 20h, à La Maison de la Culture de Bellechasse, cette comédie musicale regroupe théâtre, chant et musique.

Soutenue par des musiciens et comédiens professionnels, une équipe de «coachs» expérimentés travaille très fort avec des artistes locaux à vous présenter un spectacle divertissant et professionnel pour cette 2^e édition de la Fresque, dont le scénario diffère complètement de celle présentée en 2022.

La « Fresque historique » est une comédie où l'art burlesque se laisse ponctuer par la musique et les chants qui ont su traverser les époques et brode son fil conducteur sur l'histoire de l'â région de Bellechasse.

La trame narrative débute avant l'arrivée des Européens et se termine aujourd'hui. Le contenu historique des scènes théâtrales est le fruit d'une recherche approfondie par un auteur qui travaille de pair avec la Société historique de Bellechasse. David Lemelin a utilisé le matériel déniché afin de bâtir l'histoire en y insérant farces, effets comiques, mais aussi en montrant la fierté et la beauté des gens d'ici.

En marge du spectacle, retrouvez dans les vitrines d'exposition, les faits historiques qui ont inspiré la création de la Fresque historique de Bellechasse. Textes d'archives, photos et fruit des recherches d'un archiviste vous seront présentés afin d'approfondir la connaissance de notre histoire bellechassoise. Une occasion pour rendre hommage à nos bâtisseurs et en apprendre davantage.

Félicitations aux jeunes et moins jeunes qui s'impliquent bénévolement dans ce projet artistique intergénérationnel présenté par Les Cours de Jouvence.

Billets: Adulte 20\$ / étudiant 12\$, en ligne ou à la billetterie de la Maison de la Culture de Bellechasse.

La Maison de la Culture de Bellechasse 75, route Saint-Gérard Saint-Damien-de-Buckland (QC) GOR 2Y0 Tél.: 418 789-2588

direction@culturebellechasse.qc.ca

Billetterie: 418-789-2588

ou en ligne: www.culturebellechasse.qc.ca



Accompagnement pour les personnes de 16 ans et plus, sans limite d'âge

- Services GRATUITS, flexibles et personnalisés
- Rédaction de cv et préparation d'entrevue
- Bilan de compétences
- Orientation / changement de carrière
- Exploration du marché du travail

Contacte nos conseillères au 418 887-7117



Québec la MRC de Bellechasse sont rendus possibles grâce à la participation financière du gouvernement du Québec.



Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti

Avez-vous produit votre déclaration de revenus?

Chaque année, un grand nombre de prestataires qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG) voient leurs prestations interrompues en juillet parce qu'ils n'ont pas produit leur déclaration de revenus. Afin de réduire au minimum ces interruptions, nous invitons les clients à produire leur déclaration de revenus par voie électronique auprès de l'Agence du revenu du Canada, avant le 30 avril, ou à remplir un formulaire de renouvellement du SRG (ISP3026) disponible sur le site Internet de Service Canada.

Avez-vous droit au SRG?

Oui, si:

- √ vous avez 65 ans ou plus;
- √ vous vivez au Canada;
- √ vous recevez la pension de la <u>Sécurité de la vieillesse (SV);</u>
- √ votre revenu est inférieur à 20 832 \$ et vous êtes célibataire, veuf ou divorcé;
- √ la somme de votre revenu et de celui de votre époux ou conjoint de fait est inférieure à :
- 27 552 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit la pension complète de la SV;
- √ 38 592 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit l'Allocation;
- 49 920 \$ et votre époux ou conjoint de fait ne reçoit ni la pension de la SV ni l'Allocation.

Vous ne recevez pas le SRG?

Voici comment vous pouvez l'obtenir :

- √ En soumettant une demande en ligne via un compte Mon Dossier Service Canada (MDSC).
- √ En remplissant un formulaire de demande pour le Supplément de revenu garanti (ISP3025) disponible sur le site Internet de Service Canada et en l'envoyant par la poste au bureau de Service Canada le plus près.

Pour obtenir de l'information ou de l'aide, les clients et les membres de leur famille peuvent nous contacter de la façon suivante :



En ligne, sur le site Internet de Service Canada;



Par téléphone, au numéro sans frais 1-800-277-9915;

0

En personne, dans un Centre Service Canada (CSC) près de chez vous. En raison de la Covid-19, les clients doivent cependant prendre rendez-vous sur <u>eServiceCanada</u> avant de se présenter dans un CSC;



Par la poste, en envoyant une lettre au <u>bureau de Service Canada</u> le plus près.

Il est important que les clients communiquent avec nous dès que leur situation est modifiée, par exemple en cas de changement de revenus, d'état civil ou d'adresse.

Qu'est-ce que le SRG?

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle non imposable dont le calcul est basé sur le revenu. Elle est versée aux résidents du Canada qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV) et qui ont un faible revenu. Les prestations du SRG sont renouvelées automatiquement chaque année, en juillet, à condition que le client remplisse une déclaration de revenus au plus tard le 30 avril.





<u>ÉCOCENTRE</u>

Le site de dépôt des matières résiduelles, situé au 339, rue Principale, SERA OUVERT du 6 mai au 4 novembre 2023 inclusivement. Merci de votre collaboration!

AVRIL 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MARDI MERCREDI		VENDREDI	SAMEDI
9	10 BUREAU MUNICIPAL FERMÉ	11 FADOQ VIE ACTVE 9H30	12	13	14	15
PÂQUES		JEU DE CARTE FADOQ 13H30	MATINÉE-CAFÉ FADOQ 9H00	JEU DE CARTE FADOQ 13H30		MESSE 16H
16	17	18 FADOQ VIE ACTVE 9H30	19	20 ASS. PUBLIQUE* BIBLIO-TRICOT FERMIÈRES 18H30	21	22
DANSE FADOQ 13H		JEU DE CARTE FADOQ 13H30	MATINÉE-CAFÉ FADOQ 9H00	JEU DE CARTE FADOQ 13H30	DANSE FADOQ 19H30	
23/30	24	25 FADOQ VIE ACTVE 9H30	26 AGA LOISIRS 19H00	27	28	29
	BIBLIO-TRICOT FERMIÈRES 13H3O	JEU DE CARTE FADOQ 13H30	MATINÉE-CAFÉ FADOQ 9H00	JEU DE CARTE FADOQ 13H30		

MAI 2023

* 20 AVRIL : ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION -RÉGLEMENT DÉMOLITION 19H

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI JEUDI		VENDREDI	SAMEDI	
	1	2	3	4	5	6	
			RÉUNION CERCLE DES FERMIÈRES 19H				
		CONSEIL MUNICIPAL	DATE DE TOMBÉE DU JOURNAL	JEU DE CARTE FADOQ 13H30	DANSE FADOQ 19H30	OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE	
7	8	9	10	11	12	13	
		FADOQ VIE ACTVE 9H30					
MESSE 10H		JEU DE CARTE FADOQ 13H30	MATINÉE-CAFÉ FADOQ 9H00	JEU DE CARTE FADOQ 13H30			
14	15	16 AGA FADOQ 19H30	17	18	19	20	
		FADOQ VIE ACTVE 9H30					
FÊTE DES MÈRES		JEU DE CARTE FADOQ 13H30	MATINÉE-CAFÉ FADOQ 9H00	JEU DE CARTE FADOQ 13H30	DANSE FADOQ 19H30	MESSE 16H	
21	22 BUREAU MUNICIPAL	23	24	25	26	27	
	FERMÉ JOURNÉE	FADOQ VIE ACTVE 9H30					
	NATIONALE DES PATRIOTES	JEU DE CARTE FADOQ 13H30	MATINÉE-CAFÉ FADOQ 9H00	JEU DE CARTE FADOQ 13H30			
28	29	30	31				
		FADOQ VIE ACTVE 9H30					
		JEU DE CARTE FADOQ 13H30	MATINÉE-CAFÉ FADOQ 9H00	JEU DE CARTE FADOQ 13H30			







IMPRIMERIE DESIGN LETTRAGE

CCEDO

418 839-7207 | info@impressionscredo.ca

impressionscredo.ca

ESPACE DISPONIBLE

Kiosque libre-service

Impression en 12 sec. et facile d'utilisation

Apportez votre : • carte mémoire

- disque compact
 - clé usb

- 1 Choisissez vos photos
- 2 Recadrez vos photos
- Corrigez les yeux rouges



Proxim

Manon Ruel et Marie-Eve Genois 2604B, avenue Royale, St-Charles • 418 887-3133

LIVRAISON GRATUITE

Ouvert 7 jours et 5 soirs



9142-0992 Québec Inc. 197, Trait Carré Ouest St-Henri de Lévis QC **GOR 3E0**

Spécialité : Stationnement commercial et résidentiel

Fax: 418 882-0833 Cell: 418 882-8352

François Marquis

francois.marquis@globetrotter.net



Beaumont T 418 999-4164

srelectrique.com



Commercial

Institutionnel Pétrolier

Agricole

Une approche de qualité, personnalisée et rapide





Sarah-Ève Bilodeau, Esthéticienne. Technicienne en Laser 418-885-9013

623, Rte Bégin, Saint-Anselme, Qc G0R 2N0



<u>la touche créative</u> de votre projet!

DESIGN GRAPHIOUE CONCEPTION D'IDENTITÉ VISUELLE PAPETERIE ÉVÉNEMENTIELLE

> **AUDREY LAPLANTE** DESIGNER GRAPHIOUE

ALCRÉA DESIGN

Création graphique et événementielle



ALCRÉA DESIGN

WWW.ALCREA.CA

418 925-7720

audreyl@hotmail.ca



Pourquoi vous déplacer?

Remplacement et réparation de pare-brise directement chez-vous sans frais supplémentaires

Aussi offert Verre de meuble, Thermos, moustiquaire etc.

cell: 418 **998-7778**

Obtenez 125\$ en argent pour le paiement de votre franchise d'assurance.

www.vitreriemobile.com 41, rue du Bocage, St-Henri



LES ENTREPRISES Louis Gosselin

Arrosage en milieu agricole Conforme aux normes environnementales



16, Rang 2 Quest, Saint-Gervais

Tél.: (418) 887-5299



Dre Caroline Laliberté, DMD

Dre Alexandra Lessard, DMD

10, rue de la Fabrique Ouest Saint-Gervais (Québec) GOR 3C0 418 887-3339

Bienvenue aux nouveaux patients!

Massothérapie Johanne Rouleau

Massage douleurs musculaires Massage détente Technique Neuro-cutaté



36A rue Lacasse St-Gervais G0R 3C0

418-208-9285





Tél.: 418 837-7067

Cell.: 418 576-0908





251, rue Principale, Saint-Gervais, Québec GOR 3CO

boutiquedutravailleurstg@hotmail.fr

















Le spécialiste en équipement jardin, pelouse et forestier

Serge Roy, propriétaire

9154, Route 279, St-Charles (Québec) GOR 2TO Tél.: (418) 887-3653 • Fax: (418) 887-5074 • Sans frais: 1-866-887-3653











GRAND CHOIX DE VIANDE PRODUITS LOCAUX PLATS CUISINÉS 100% MAISON VIANDE À MÉCHOUI

HORAIRE

Lundi au vendredi : 9h à 18h Samedi : 9h à 17h30

Dimanche: FERMÉ

418 916-3144

192, rue Principale SAINT-GERVAIS, QC

turlo.ca



Martin Bouffard mbouffard@morencyavocats.com

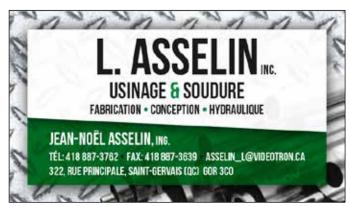
418 651-9900 F 418 651-5184 Édifice Le Delta 3 2875, boulevard Laurier, bur. 200 Québec (Québec) G1V 2M2

T 514 845-3533 F 514 845-9522 500, place d'Armes, 25° étage Montréal (Québec) H2Y 2W2

morencyavocats.com











f